

DEPARTEMENT de la HAUTE LOIRE (43)

COMMUNE de



Commune des Marches du Velay / Rochebaron

Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

4.5

ZONAGE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Réf : 45 545

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 19 septembre 2018
ARRET du PROJET par délibération du conseil municipal du
APPROBATION du PLU par délibération du conseil municipal du

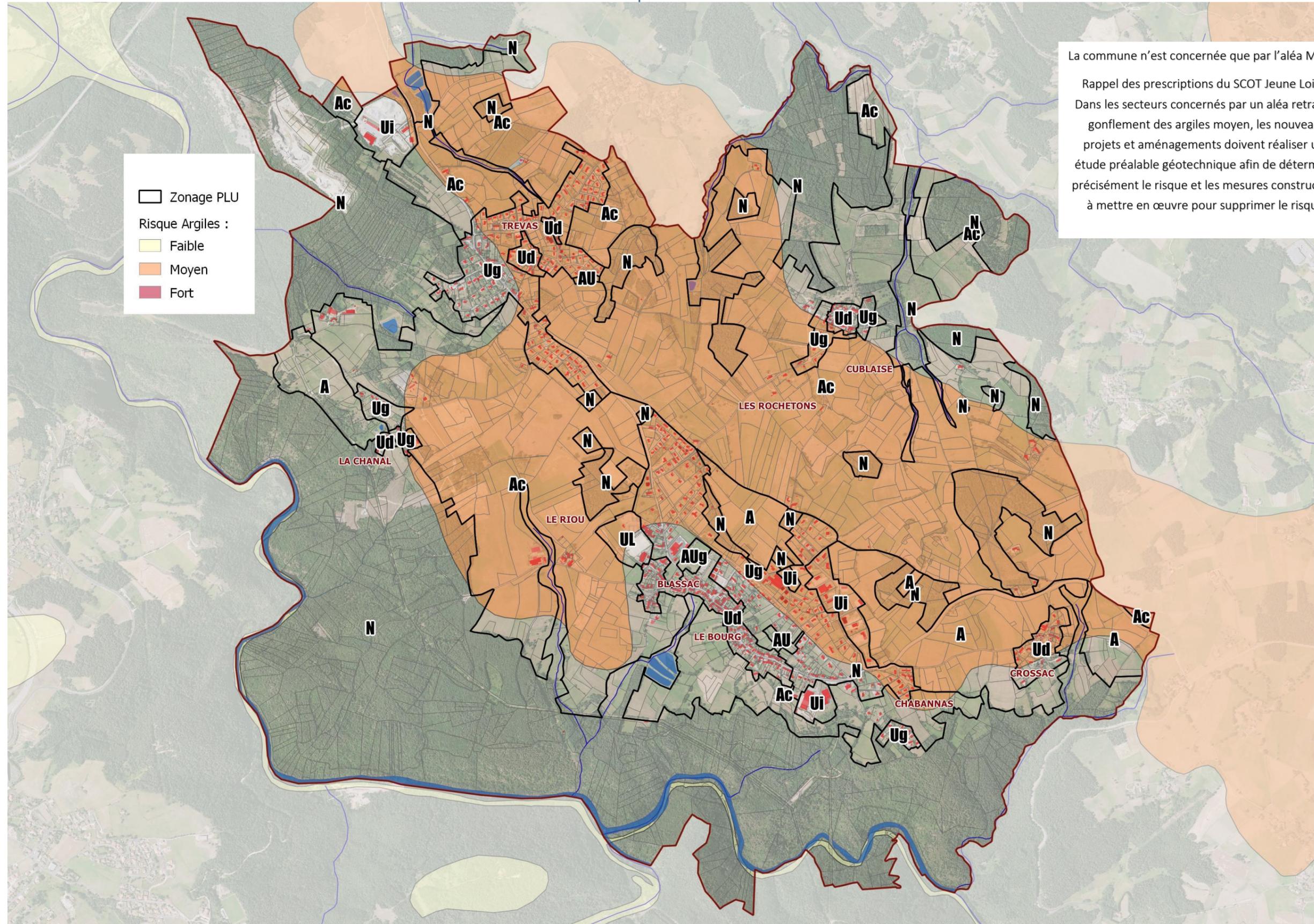
REVISIONS et MODIFICATIONS

1. ...
2. ...

Table des matières

RISQUE ARGILES.....	4
PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES (SAGE LOIRE AMONT).....	5
PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES (SAGE LIGNON DU VELAY)	6
LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE	7

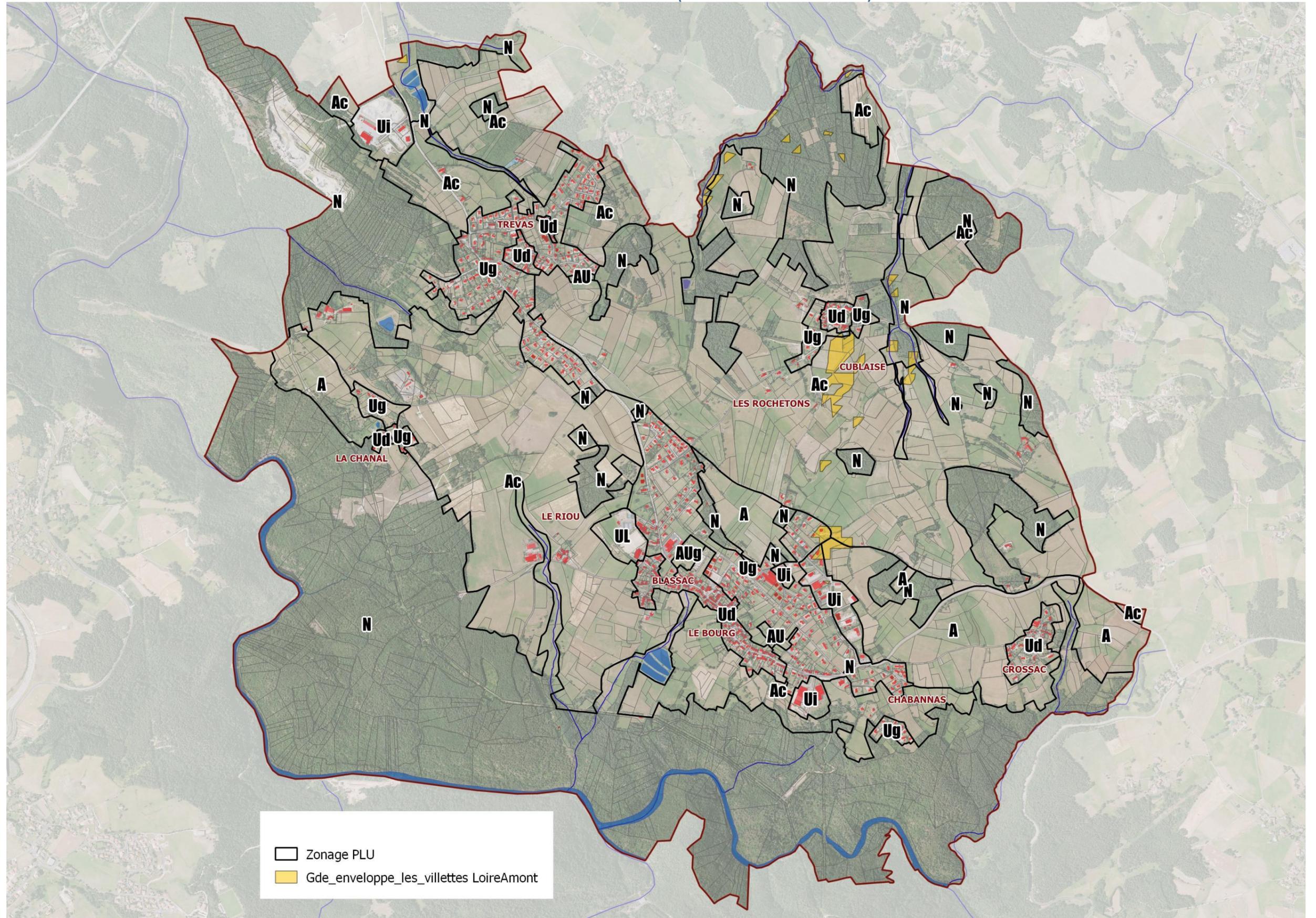
Risque ARGILES



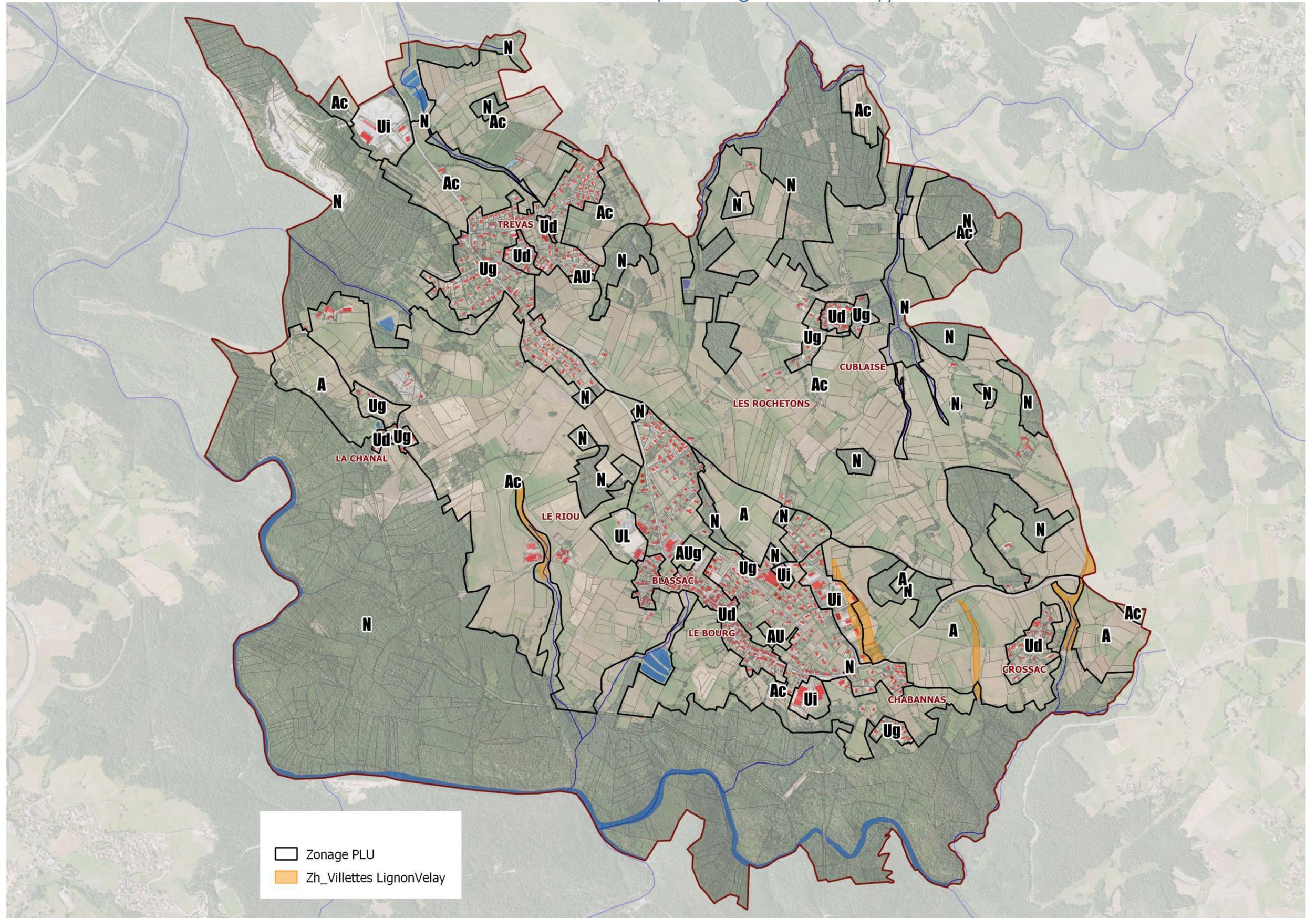
La commune n'est concernée que par l'aléa Moyen.

Rappel des prescriptions du SCOT Jeune Loire :
 Dans les secteurs concernés par un aléa retrait et gonflement des argiles moyen, les nouveaux projets et aménagements doivent réaliser une étude préalable géotechnique afin de déterminer précisément le risque et les mesures constructives à mettre en œuvre pour supprimer le risque.

Prélocalisation des zones humides (SAGE Loire Amont)



Prélocalisation des zones humides (SAGE Lignon du Velay)



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

